



Le nombre d'emplois dans la fabrication diminue de moitié entre 1982 et 2018 dans le Grand Est pour s'établir à 219 400 en 2018. Cette baisse est liée à la mondialisation de l'économie et à l'automatisation des processus de production. Dans le même temps, le nombre d'emplois qualifiés progresse. En 2018, deux emplois sur trois de la fabrication sont exercés dans l'industrie manufacturière. La proportion d'emplois dans la fabrication reste la plus élevée dans l'est de la région.



Retrouvez tous les résultats de l'étude dans Insee Flash Grand Est N° 60 – août 2022 :

[En 35 ans, le nombre d'emplois dans la fabrication divisé par deux](#)

Les publications de l'Insee du Grand Est sont sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

#### Contact presse

Véronique Heili ☎ 03 88 52 40 77  
[dr67-communication-externe@insee.fr](mailto:dr67-communication-externe@insee.fr)

**SOUS EMBARGO : ne pas diffuser avant le 30 août à 17 heures**

*L'**analyse fonctionnelle des emplois** est une approche transversale aux secteurs d'activité traditionnellement utilisés. Les actifs sont répartis en quinze fonctions définies à partir de la profession exercée, entre autres les fonctions de gestion, de transport, logistique, de service de proximité ou même d'administration publique.*

*La **fonction Fabrication** est un ensemble des professions consistant à mettre en œuvre des matériels ou des processus techniques, hors agriculture et pêche et hors BTP. Pour l'essentiel il s'agit des métiers concourant directement aux différentes étapes de la production de biens matériels et d'énergie (Exemple : agents de maîtrise et techniciens en production et distribution d'énergie, eau, chauffage).*

Retrouvez tous les résultats de l'étude dans Insee Flash Grand Est N° 60 – août 2022 :

[En 35 ans, le nombre d'emplois dans la fabrication divisé par deux](#)

Les publications de l'Insee du Grand Est sont sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

**Contact presse**

Véronique Heili ☎ 03 88 52 40 77  
[dr67-communication-externe@insee.fr](mailto:dr67-communication-externe@insee.fr)

**SOUS EMBARGO : ne pas diffuser avant le 30 août à 17 heures**